

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 11 janvier 2021

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 11 janvier 2021 à 16h30 à la salle des délibérations du conseil municipal à huis clos dû aux recommandations de la Santé publique en période de la COVID-19 et par ZOOM conférence. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
M. André Boillat
Mme Sonia Gauthier
M. André Côté
Mme Édith Lalancette

Est absente : Mme Louise de Launière

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4508-01-21 Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 14 décembre 2020

1. Comptabilité

- 1.1 Ratification des comptes
Comptes à payer de décembre
Salaire des employés municipaux

2. Trésorerie et finance

- 2.1 Amendement du calendrier 2021 des séances du conseil

3. Chien dangereux

- 3.1 Adoption du règlement concernant les animaux
- 3.2 Hausse du coût de la licence visant à assurer un bon contrôle des chiens

4. Inspection municipale

- 4.1 Adoption du règlement concernant l'octroi à certains officiers le droit de visite et d'examiner des immeubles sur le territoire de la municipalité

5. Chalet du 49^e Parallèle – Saison de motoneige 2021

- 5.1 Opération du relais de motoneige saison 2021
- 5.2 Convention d'aide financière en période de la COVID-19

6. Demande d'aide financière

- 6.1 Fondation du Centre Maria-Chapdelaine

7. Affaires nouvelles

- 7.1 Domaine L'Orée des Bois – Travaux sans permis pour le projet de yourtes
- 7.2 Demande d'aide financière à la Société du Plan Nord
- 7.3 Consignes de confinement relié à la Covid-19

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4509-01-21 Adoption du procès-verbal de la session du 7 déc. 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 9 décembre, la copie du procès-verbal du 7 décembre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 7 décembre 2020 tel que rédigé.

Résolution 4510-01-21 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 14 décembre 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 15 décembre, la copie du procès-verbal du 14 décembre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 14 décembre 2020 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4511-01-21 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de décembre 2020 au montant de 38 383 \$ et que la liste des salaires nets de 13 249 \$ soient acceptées telles que rédigées.

Trésorerie et finance

Résolution no 4512-01-21 Amendement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Attendu que la directrice générale suit la formation d'inspecteur municipal et de l'environnement à distance et que le cours de Législations en urbanisme est au même heure que les séances du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2021**, qui se tiendront à la salle des délibérations du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, qui débiteront à **16h30** les dates suivantes :

- 11 janvier • 1^{er} février • 8 mars

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice- générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Résolution 4513-01-21 Règlement numéro S.Q.-20-04 concernant les animaux (no 197-21)

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le règlement numéro S.Q.20-04 concernant les animaux (no 197-21) tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil et approuvé par ceux-ci.

Résolution 4514-01-21 Hausse du coût de la licence visant à assurer un bon contrôle des chiens

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002);

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002);

ATTENDU les nouvelles obligations et responsabilités dévolues aux municipalités à l'égard des chiens dangereux ou potentiellement dangereux;

ATTENDU QUE, par l'adoption de la résolution n°4513-01-21, la municipalité a abrogé le règlement n° S.Q.-17-04 et adopté le règlement n° S.Q.-20-04 concernant les animaux afin de tenir compte de la nouvelle législation provinciale;

ATTENDU QUE les nouvelles obligations requièrent davantage de ressources humaines au sein de la municipalité, notamment quant à la nomination d'un inspecteur;

ATTENDU QUE le coût actuel de la licence est de 25\$ par année pour toutes les municipalités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE toutes les municipalités du territoire de la MRC, par l'entremise de leur maire respectif, ont convenu d'harmoniser la tarification des licences de chiens afin de faciliter la tâche du contrôleur;

IL EST PROPOSÉ PAR Sonia Gauthier,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette décrète une hausse du coût annuel de la licence de chiens de 5\$, laquelle sera dorénavant à 30\$ et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Résolution 4515-01-21 Modification au règlement concernant l'octroi à certains officiers le droit de visite et d'examiner des immeubles sur le territoire de la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte la modification au règlement concernant l'octroi à certains officiers le droit de visite et d'examiner des immeubles sur le territoire de la municipalité tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil et approuvé par ceux-ci;

ANNEXE A (modifiée):

Liste des officiers/fonctionnaires désignés de la municipalité

Nom du/des fonctionnaire (s) désigné (s)	Fonction
Jacques Potvin	Inspecteur municipal et urbanisme retraité
Valérie Tremblay	Inspectrice municipale
M. Marc-Eddy Jonathas	Conseiller en aménagement du territoire / Urbanisme de la MRC (substitut)

Chalet du 49^e parallèle

Résolution 4516-01-21 Autorisation à signer la convention d'aide financière en vue de favoriser l'ouverture des Relais de motoneige en période de COVID pour la saison 2021

ATTENDU QUE le Chalet du 49^e parallèle a été nommé comme étant un relais stratégique par les représentants de la MRC Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QU'un aide financière de 9 800\$ est accordé permettant ainsi d'assurer

une saison touristique de motoneige sécuritaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à signer la convention d'aide financière en vue de favoriser l'ouverture du relais de motoneige en période de COVID.

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette s'engage à respecter les conditions de la convention.

Résolution 4517-01-21 Don Fondation du Centre Maria-Chapdelaine

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de donner 50\$ au Centre Maria-Chapdelaine et autorise la directrice générale à émettre le chèque.

Affaires nouvelles

Domaine L'Orée des Bois – Travaux sans permis pour le projet de yourte

La directrice générale informe les élus avoir reçu le 17 décembre 2020 dernier, le jugement de la cour municipale. Les propriétaires du Domaine l'Orée des bois ont été jugés coupables d'avoir effectué des travaux sans permis pour le projet de yourtes débuté en 2019.

Résolution 4518-01-21 Autorisation de déposer une demande d'aide financière à la Société du Plan Nord, volet A pour le projet d'une station essence à poste utilisateur au Chalet du 49^e parallèle

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a pris connaissance du Guide du promoteur du Fonds d'initiatives nordiques, volet A : essor des communautés et conservation de l'environnement.

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité s'engage à payer tous les coûts non admissibles associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

COVID-19

Résolution 4519-01-21 Consignes de confinement reliées à la COVID-19

ATTENDU QUE le Ministère de la Santé Publique a émis des mesures de confinement du 9 janvier au 8 février inclusivement;

IL EST PROPOSÉ PAR André Boillat,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette

- ✓ interdit temporairement au public l'accès à l'édifice municipal.
Les citoyens peuvent communiquer avec le bureau municipal par téléphone ou par courriel;
- ✓ autorise la directrice générale à favoriser le télétravail.

Résolution 4520-01-21

Levée de la rencontre

Il EST PROPOSÉ PAR André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-sept heure vingt-sept (17h27).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière